

# COMMUNE DE SPERACEDES

## CAISSE DES ECOLES

### PROCES VERBAL

#### Conseil d'Administration

Mercredi 14 Avril 2010 à 18h, Salle des Mariages

**Présents :**

SCORDO Francis, ESCANO Christophe, ROUSTAN Christophe, PASQUELIN Joël, DUCROZ Stéphanie, LEROYER Céline, TARDY François, DOMART Sylvie, JACQUEMAIRE Nathalie, MAURY Philippe

**ORDRE DU JOUR :**

**I. Délibérations**

**1/ Approbation du Compte de Gestion 2009**

M. SCORDO donne lecture des chiffres concernant le Compte de Gestion :

- Recettes : 18 765,70 €
- Dépenses : 23 329,48 €
- Soit un déficit de : 4 563,78 €

A l'unanimité, le Compte de Gestion est approuvé.

**2/ Vote du Compte Administratif 2009**

M. SCORDO donne la parole à M. PASQUELIN et quitte la salle.

M. PASQUELIN donne lecture des chiffres du C.A. :

- Recettes : 18 765,70 € + Report de l'exercice (N-1) + 9 447,28 €
- Dépenses : 23 329,48 €
- Soit un excédent de 4 883,50 €

A l'unanimité, le Compte Administratif est approuvé.

**3/ Affectation des résultats**

Les résultats affectés comme suit sont approuvés à l'unanimité :

Résultat de fonctionnement 2009

- |                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| - Résultat estimé de l'exercice 2009 | - 4 563,78 € |
| - Résultat antérieur reporté 2008    | + 9 447,28 € |
| - Résultat à affecter                | + 4 883,50 € |

Affectation

- |                       |              |
|-----------------------|--------------|
| - Fonctionnement R002 | + 4 883,50 € |
|-----------------------|--------------|

**4/ Vote du Budget Primitif 2010**

M. SCORDO donne lecture des différents chapitres du BP 2010 :

Fonctionnement

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| - <b>Dépenses</b> | <b>26 048,50 €</b> |
|-------------------|--------------------|

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 22 469,50 €

Chapitre 65 – Autres charges : 3 279,00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 300 €

- **Recettes**

**26 048,50 €**

Chapitre 74 – Dotations, subventions : 21 165 € (Commune)

R002 – Résultat reporté : + 4 883,50 €

A l'unanimité, le BP 2010 est accepté.

**5/ Indemnité de conseil allouée au trésorier principal**

M. SCORDO expose : « L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. Mme KERN étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ». A l'unanimité, l'attribution de cette indemnité est approuvée.

**II. Questions diverses**

1) Au sujet des sorties ski, M. MAURY informe qu'il va avertir les parents qu'ils doivent prendre en charge les repas du midi. Une charte va être créée l'année prochaine.

Mme DUCROZ rajoute qu'il faut impérativement 6 leçons de ski pour obtenir une étoile.

2) M. MAURY souhaite mettre en place un projet d'école du cirque pour la prochaine rentrée scolaire. L'école de La Roquette va transmettre des devis.

3) M. SCORDO informe que, dans le cadre du plan numérique national, l'école va être dotée d'une classe informatique mobile pour un montant de 13 736 € TTC. Une subvention de 9 000 € HT sera versée. Cet équipement ira dans la classe de Karin CHEVILLON.

4) M. PASQUELIN est satisfait de la gestion de l'école. Il rappelle que la commune est souvent en avance et il souhaite que cela continue.

5) M. SCORDO informe que plusieurs travaux ont été prévus au budget de la commune pour les écoles. Les travaux pour l'agrandissement de la classe de Sophie CAMPOLO sont en attente, en fonction de la réponse de l'inspection académique pour la conservation de l'escalier. En ce qui concerne le préau de l'école, une vérification va être faite par les services techniques et M. AZAÏS afin de voir si les travaux peuvent être effectués en régie. Sinon il faudra faire intervenir une entreprise extérieure.

6) M. SCORDO informe ensuite qu'une dizaine d'élèves perturbent la cantine. Un courrier sera envoyé aux familles pour un entretien avec les responsables des affaires scolaires. C'est principalement le service des grands qui pose problème. M. PASQUELIN précise qu'il n'est pas possible d'embaucher une personne supplémentaire pour la surveillance de la cantine. Si les problèmes continuent, les enfants perturbateurs seront exclus.

7) M. MAURY donne les prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2010/2011. 16 petits doivent arriver et 11 CM2 doivent partir. La classe de Mme CAMPOLO aura toujours 24 à 25 élèves.

8) M. SCORDO informe que des bureaux vont être achetés pour les classes de Mmes CHEVILLON et CAMPOLO.

9) M. MAURY précise qu'il y aura la même équipe enseignante pour la rentrée prochaine, tous les enseignants reprennent à temps plein.

10) M. ROUSTAN rappelle qu'un courrier sera expédié pour la cotisation Caisse des Ecoles.

La séance est levée à 19h30.